

LA CONFERENCE INTERAMERICAINE SUR LA REDUCTION DES RISQUES DE DESASTRES

Quelques réflexions et des propositions pour une gestion effective
Novembre 17, 18 et 19, 2004 - Manizales, Colombia.

LA DÉCLARATION DE MANIZALES

Au cours de la « Conférence Interaméricaine sur la Réduction des Risques de Désastres » tenue à Manizales, Colombie, entre le 17 et le 19 Novembre, des représentants d'organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux, d'agences régionales et sous-régionales, ainsi qu'une ample gamme de professionnels, chercheurs et enseignants venus d'université publiques et privées, des membres intéressés du public et de la presse, se sont réunis en tant que « citoyens du monde » pour discuter et réfléchir sur les thèmes dérivés de la gestion des risques de désastres. En tenant compte des accords passés antérieurement au cours de la Conférence Interaméricaine tenue à Cartagène des Indes et la Conférence Mondiale sur la Réduction des Désastres Naturels, à Yokohama, en 1994, les considérations, conclusions et recommandations suivantes en été formulées au cours de cette dernière rencontre. Les points présentés cis-dessous constituent un apport à l'agenda des institutions et des agences régionales chargées de la gestion des risques, et un message clef dirigé aux participants de la 2nde Conférence Mondiale sur la Réduction des Désastres qui aura lieu à Kobe, Hyogo, Japon entre le 18 et le 22 Janvier 2005.

1. En coïncidant paradoxalement avec la Décennie Internationale pour la Réduction des Désastres Naturels entre 1990 et 1999, le monde a connu au cours de cette période quelques uns des désastres les plus dramatiques et les plus coûteux de l'histoire.. Ces désastres ont mis en relief les multiples dimensions de la construction du risque, et en particulier le rôle joué par les processus de dégradation de l'environnement et par les effets de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Qui plus est, ces désastres ont démontré la façon par laquelle le temps et les processus historiques contribuent à la configuration des conditions de risques qui souvent ne se manifestent qu'après des décennies, voire des siècles, pour enfin se matérialiser sous la forme d'impacts réels et de pertes.

2. La Déclaration de Cartagène des Indes et le Message de Yokohama de 1994 ont contribué de façon significative à la compréhension de la problématique du risque et de la gestion des désastres, en marquant une évolution conceptuelle importante. Les conclusions et recommandations issues de ces rencontres sont toujours valides, et on ne devrait pas oublier que les signes actuels indiquent que les risques et les désastres n'ont pas été réduit, mais plutôt qu'ils auront tendance à augmenter encore plus dans les années et les décennies à venir. L'apparition de facteurs de risques nouveaux-et souvent méconnus- indiquent que les sociétés futures seront les témoins et les acteurs clés dans des désastres nouveaux et plus complexes. De nouveaux scénarios de risques sont produits comme le résultat de l'interaction entre les changements climatiques mondiaux, l'apparition de nouveaux aléas d'origine sociale et naturelle et les impacts financiers et économiques liés aux processus de mondialisation et de libéralisation des marchés.

3. Les pertes de vies humaines ne constituent pas l'indicateur unique ou nécessairement le meilleur pour décrire la matérialisation du risque et l'incidence de désastres. L'évidence suggère que les indices des risques et des désastres continuent à augmenter quant aux nombres de personnes sinistrés, au volume de pertes économiques et sociales et aux difficultés de récupération auxquelles font face les communautés sinistrées. Alors que le nombre de morts associées aux désastres ont eu tendance à diminuer proportionnellement au cours des dernières décennies, et malgré le fait que le concept de gestion intégrée des risques est adopté par de plus en plus de gouvernements, toutefois, dans la pratique la majorité des ressources mises à disposition et les efforts se sont concentré principalement dans le domaine de la préparation et la réponse aux désastres. Il est clair que de décisions réelles doivent être prises pour fixer des priorités dans les politiques sociales et économiques afin de produire une réduction effective des facteurs qui contribuent aux risques de désastres.

4. Au cours des dernières années, des transformations importantes ont été accomplies dans le domaine de la prévention des désastres et quant à la distribution des rôles de l'État, du secteur privé et de la société civile. Comme résultat, force est de constater que la gestion des risques, en tant droit de l'homme à la protection de la vie, des moyens de vie et de la propriété, constitue une responsabilité indéniable et obligatoire de l'État. Qui plus est, les citoyens ont le devoir et l'obligation d'exiger la protection et de participer activement et de façon décisive à la création de conditions qui permettent la réalisation sociale et politique de la gestion des risques.

En prenant ces considérations en compte, les participants à la Conférence Interaméricaine sur le Réduction des Risques de Désastres s'engagent à promouvoir les recommandations suivantes et demandent leur considération de la part des représentants gouvernementaux et non-gouvernementaux présents à la Conférence de Kobe :

1. La gestion des risques est une composante essentielle et intégrale du Développement Humain durable, en tant qu'agenda universelle pour la promotion d'améliorations dans le bien-être humain. Bien que ce principe fut repris à Cartagène et à Yokohama en 1994, dans la réalité il existe aujourd'hui une regrettable séparation conceptuelle et opérationnelle entre les politiques de développement et la gestion des risques. Afin de surmonter cette séparation artificielle, on se doit de garantir que la gestion des risques soit reconnu et incorporé comme un élément essentiel de la pratique du développement. La réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) ne sera possible qu'avec une articulation effective entre la gestion des risques et la planification et la pratique du développement.

2. Il existe aujourd'hui un corps consolidé et validé de théorie et de connaissances sur la gestion intégrale des risques de désastres, autant en termes de contenus comme de méthodes de mise en œuvre. Néanmoins, en général, ce corps de connaissances ne s'est toujours pas traduit de façon réelle et effective dans la prise décision du développement. Les solutions ont été jusqu'à maintenant partielles and ponctuelles, et leur effectivité et couverture à échelle régionale et mondiale sont encore incipients. Des expériences à succès

devraient être plus amplement reconnues et diffusées. Pour cela, il est nécessaire d'aller au delà de la promotion d'initiatives isolées, pour convertir la gestion des risques de désastres dans le paradigme central pour une co-existence harmonieuse entre les communautés et leur environnement.

3. De nouveaux défis surgissent pour la gestion des risques, associés avec les problèmes complexes de mondialisation économique, libre commerce, migrations internationales et les déplacement de populations dûs au conflits armés, ou la mise en place de méga-projets d'infrastructure, entre autres causes. Le cycle vicieux de l'exclusion sociale augmente la vulnérabilité de populations marginalisées, contribuant ainsi à l'augmentation des facteurs de risque dans bien des pays d'Amérique Latine. Les règles actuelles qui gouvernent les relations économiques internationales et le nouvel ordre économique mondial doit être examinées à partir des perspectives politiques, sociales et environnementales de la réduction des risques.

4. Les changements environnementaux globaux contribuent aussi à exacerber les aléas existants et de nouveaux scénarios de risques sont en phase de construction dans la majorité des pays du monde. Ces scénarios futurs de risques sont reliés aux processus de dégradation de l'environnement, l'urbanisation non planifiée et les développement technologiques non contrôlés. Cette situation demande des mesures prospectives de gestion des risques, qui mettent l'accent sur la prévention responsable des risques et la mitigation dans les décisions d'investissement publics et privés dans le développement, et dans les processus de réhabilitation et reconstruction après désastres.

5. On se doit d'explorer et tirer parti des synergies entre l'agenda de gestion des risques et l'agenda environnemental international qui a trait aux changements climatiques, à la désertification, à la diversité biologique, et aux zones humides, entre autres.

6. Profitant de la 2^{ème} Conférence Mondiale sur la Réduction des Désastres qui se tiendra à Kobe en janvier 2005, un nouveau compromis international doit être parachevé qui contemple la mise en place de d'accords fermes avec des buts de mise en œuvre précis en termes de réduction des conditions de risques, permettant le suivi et evaluation de la performance des pays dans la réduction des risques. La mise en œuvre de ces compromis permettra le renforcement des capacités locales, nationales et régionales pour faire face aux risques présents et futurs.

7. Confronté aux arguments qui suggèrent que la réduction des risques est trop coûteuse selon une simple analyse de coût-bénéfice, il est important de rappeler qu'il existe des critères non-économiques pour l'évaluation des mesures de prévention et mitigation. Les populations pauvres sortent rarement gagnants dans les calculs de coût-bénéfice. Il existe d'autres approches valides qui découlent d'une perspective éthique et des droits de l'homme, et qui cherchent à stimuler la solidarité et la compensation mutuelle entre de différents secteur d'une société. Somme toute, la réduction des risques devrait être vue comme un investissement sage et non seulement comme un simple coût.

8. Les risques peuvent être représentés de façons très variées, selon leur échelle, et leur dimension sociale, économique ou environnementale. Ainsi, des efforts doivent être mis en

place pour développer des indicateurs qui soient aptes à exprimer les multiples facettes du risque à de différentes échelles. De surcroit, la transmission de ces connaissances sur les dimensions multiples du risque doivent être adapté selon les acteurs sociaux, afin de promouvoir un même langage et d'éduquer les générations futures quant aux risques et les mesures visant à les réduire. Il est clair que les solutions à échelle internationale sont insuffisantes pour réduire les risques à échelle locale.

9. Des stratégies effectives pour la réduction des risques demandent des conditions de gouvernance qui permettent de promouvoir la distribution des responsabilités et obligations, ainsi que la mise en place transparente de politiques de gestion des risques. En conséquence, la participation démocratique de base ample de la société civile est requise moyennant un engagement social et une perspective de gestion décentralisée avec des organisations légitimes. De surcroit, l'engagement du secteur privé dans les initiatives de réduction des risques doit être stimulé moyennant la mise en place d'avantages fiscaux pour le renforcement de la responsabilité sociale et environnementale.

10. La gestion des risques est une responsabilité inhérente et incontournable de l'État. Autant les risques et l'effectivité dans la gestion des risques demandent un suivi constant et des mécanismes d'évaluation qui permettent l'observation de tendances, l'identification de succès et de bonnes pratiques. Ceci demande aussi la capacité de dénoncer la négligence, la corruption et d'autres conditions de gouvernance qui perpétuent les conditions de risques. Afin de pouvoir assurer le suivi des aléas, des risques et des mesures de gestion des risques, un système de contrôles croisés et de contre-poids doit être mis en place, moyennant l'établissement de mesures de surveillance et de régulations pour la transparence des organisations vouées à la gestion publique. Ces conditions de gouvernance se voient souvent renforcées par des réseaux de suivi qui visent à promouvoir la gestion publique des risques de désastres au niveau global, national et régional.

Manizales, le 19 Novembre 2004